



Congés à prendre avant mai mais refus de l'employeur

Par **Gladkaza**, le **20/03/2013** à **16:31**

Bonjour

Mon ami travaille dans le privé et a près de 4 semaines à prendre en congés et ce avant mai 2013 (demain en somme...).

Son employeur lui impose de prendre des semaines entières mais change les congés à la dernière minute. Que se passera-t-il s'il ne prend pas ses congés avant l'échéance sachant que son employeur ne veut pas les lui payer?

Autre sujet de tension : le téléphone de l'entreprise.

Lorsque mon ami reçoit des messages ou appels son employeur consulte les SMS ou répond aux appels sous prétexte qu'il paie l'abonnement. Qu'en-est-il véritablement?

Merci pour votre aide

Par **P.M.**, le **20/03/2013** à **17:09**

Bonjour,

Les congés payés sont faits pour être pris et il faudrait que le salarié envoie une lettre recommandée avec AR à l'employeur le mettant en demeure de respecter les dispositions du Code du Travail pour la fixation des dates et s'il ne peut pas lui permettre de les prendre avant le terme de la période en cours de les reporter sur la suivante puisque c'est à la suite de reports décidés pour raison de service...

Pour le téléphone mobile, l'employeur doit respecter la vie personnelle du salarié et nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché...

Par **Gladkaza**, le **20/03/2013** à **17:16**

Grand merci. j'en fais part à mon ami.